

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 mars 2023

CM 001

Présents

Mmes : ALLEAUMME Laetitia  
BENOITON Irène  
DJEMAI Haurria  
HERZ Aurélie  
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs : BOURILLON Pascal  
LENOIR Guy  
MARTIN Stéphane  
MEMMO Nicola  
SAINT-MARS Serge  
STIGER Bruno

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Absents

Mme : MORANGE Isabelle ayant donné pouvoir  
à Madame Priou

Mr : TEMPLIER Alain

Le compte-rendu du conseil du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

## COMPTE DE GESTION 2022 – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire transmet la présidence à Madame PRIOU pour le vote du Compte Administratif 2022. Il sort de la salle du Conseil.

Madame PRIOU présente au conseil le compte de gestion et le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de madame PRIOU, constate et approuve, à l'unanimité, le résultat comptable apparaissant au compte administratif 2022 de la commune :

Résultat 2021 reporté :	+ 124 165,12 €
Section de fonctionnement Dépenses :	-481 616,59 €
Section de fonctionnement Recettes :	+559 720,18 €
<u>Résultat de la section de fonctionnement :</u>	+202 268,71 €
Résultat 2021 reporté :	+227 893,55 €
Section investissements Dépenses :	-405 019,69 €
Section investissements Recettes :	+196 013,20 €
<u>Résultat de la section investissements :</u>	+ 18 887,06 €
<u>Résultat définitif avant RAR :</u>	+221 155,77 €

Constate la sincérité des RAR :

Recettes	+105 896,00 €
Dépenses	-116 342,00 €
<u>Résultat définitif après RAR :</u>	+210 709,77 €

**Affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement 2022 précité, comme suit :
  1. Au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé » la somme suivante si elle est positive (- 18 887,06 € + 116 342,00 € - 105 896,00 € = - 8 441,06 €) et 0,00 € sinon
  2. Au compte « 002 excédent reporté » le solde soit la somme de 210 709,77 € (202 268,71 € + 8 441,06 €),
- L'excédent d'investissement 2022 précité au compte « 001 Excédent reporté » soit la somme de 18 887,06 €.

**FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité communale à savoir conserver :

- Pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires le taux de 7,82%,
- Pour le Foncier bâti le taux de 20,18%,
- Pour le Foncier non bâti le taux de 49,36%.

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer les taxes communales de la manière suivante :

- Pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires le taux de 7,82%,
- Pour le Foncier bâti le taux de 20,18%,
- Pour le Foncier non bâti le taux de 49,36%.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer les subventions suivantes :

ASD	760.00 €
VTT	200.00 €
FOOTBALL CLUB	520.00 €

**BUDGET 2023**

Après avoir examiné les prévisions des dépenses et des recettes attendues pour le budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- De voter le budget par chapitre pour la Section de Fonctionnement et pour la Section d'Investissement conformément aux documents budgétaires joints à la présente.

Investissements :

Dépenses : 211 504.44 €  
Recettes : 211 504.44 €

Fonctionnement :

Dépenses : 591 682.36 €  
Recettes : 591 682.36 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les opérations prévues à la section d'investissement du budget.

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Les prochaines élections sénatoriales devraient avoir lieu courant septembre 2023. Afin d'élire les prochains sénateurs de la circonscription, il est nécessaire de désigner 3 délégués du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne comme délégués du Conseil Municipal,

Dominique Pierret – Sylviane Priou – Serge Saint-Mars.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 21h20.

Le Maire  
D. PIERRET